



RÉSOLUTION DU COMITÉ EXÉCUTIF NATIONAL POUR APPROBATION PAR LES MEMBRES Novembre 2022

Il est résolu que le Comité exécutif national (CEN) ait le pouvoir d'approuver l'utilisation des ressources du Fonds de défense si cela est jugé nécessaire pour le bien-être financier de l'Association et que le Fonds de fonctionnement passe sous le seuil d'une (1) année de dépenses.

[Consultez la proposition de modification au Fonds de défense et à l'allocation des fonds \[PDF\]](#)